

Comment devenir « Membre de BioWin » ?

Etape 1: Renvoyer dûment complétée et signée le formulaire d'admission en qualité de membre adhérent ou effectif du Pôle

Etape 2 : acquitter sa cotisation annuelle selon les modalités définies par le pôle (consulter la Cellule opérationnelle à ce sujet). Les membres effectifs et les membres adhérents paient les mêmes cotisations. Le montant des cotisations est fixé en fonction du personnel occupé en Wallonie.

Start-up (année de création)	0€
0 à 20 personnes	300€
21 à 100	500€
101 à 250	750€
251 à 500	2.000€
501 à 1.000	5.000€
> 1.000	10.000€

En vertu des statuts de l'ASBL, c'est le Conseil de Gouvernance de BioWin qui statue sur l'admission des nouveaux membres.

